

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2025

Contexte réglementaire

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, MCA FINANCE a mis en place une politique de vote et un rapport qui précisent et décrivent l'exercice des droits de vote et présentent le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de naître entre la société de gestion et les émetteurs.

Le présent rapport a trait à la période écoulée ayant débutée le 1^{er} janvier 2025 et s'étant achevée le 31 décembre 2025.

Principe de la politique de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue nécessairement dès que la société de gestion, au travers des fonds et mandats qu'elle gère, détiendra plus de 1 % du capital au moment de l'assemblée générale.

MCA FINANCE a choisi ce seuil car elle considère qu'en-deçà, elle ne dispose pas d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote.

Par exception et pour les fonds classés article 8 selon SFDR :

Les gérants du fonds MCA ENTREPRENDRE PME exercent de façon systématique leurs droits de vote en Assemblée Générale des sociétés investies dès lors que la société représentera au moins 1% de l'actif net de l'OPC, en mettant en œuvre une politique de vote visant l'exemplarité en matière de bonne gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale.

Les gérants des fonds MCA GLOBAL MARKETS et MCA EUROPE exercent de façon systématique leurs droits de vote en Assemblée Générale des sociétés investies dès lors que la société représentera au moins 2% de l'actif net de l'OPC, en mettant en œuvre une politique de vote visant l'exemplarité en matière de bonne gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale.

MCA FINANCE étudie avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou de ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilant sur les points suivants :

- les décisions entraînant une modification des statuts – droits de vote double, limitation des droits de vote, dividende majoré, création de titres de capital privilégiés ;
- les comptes sociaux : qualité de l'information transmise aux actionnaires (transparence, clarté, disponibilité, pertinence des changements comptables), taux et nature de la distribution du dividende, paiement d'un dividende exceptionnel, approbation des comptes et l'affectation des résultats ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ; la qualité des informations transmises par les émetteurs qui permet de se faire une opinion sur la compétence et l'expérience de la personne proposée, du nombre de mandats détenus par la personne proposée, du nombre d'administrateurs indépendants, montant des jetons de présence ;

Exercice des droits de vote 2025

- les conventions dites réglementées : transparence et analyse des impacts sur les résultats ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital avec justifications des opérations, de rachat d'action ou de réduction de capital, de dilution du capital et des dividendes, d'abandon du droit préférentiel de souscription analysé en fonction du montant de l'autorisation, de l'existence ou non d'un délai de priorité et du prix d'émission ;
- la désignation des contrôleurs légaux des comptes.

La politique de vote est disponible sur notre site internet www.mcafinance.fr

Pratique de l'exercice des droits de vote en 2025

Volumétrie de l'exercice des droits de vote en 2025 :

	Total actions détenues	Dont actions françaises	Dont actions Union Européenne (hors France)	Dont actions Reste du monde
Périmètres des actions pour lesquels MCA FINANCE a des droits de vote (fonds + mandats)	124,54 MI €	83,04 MI €	14,32 MI €	27,18 MI €
Périmètre de votes réels (actions pour lesquelles les droits de vote ont été effectivement exercés)	46,60 MI €	31,32 MI €	3,68 MI €	11,60 MI €

Nombre d'assemblées générales pour lesquelles MCA FINANCE a exercé ses droits de vote en 2025 :

France	46
Union Européenne (hors France)	4
Reste du monde	14
Total	64

Nombre de résolutions pour lesquelles MCA FINANCE a voté en 2025 :

Résolutions conformes à sa Politique de vote :

Pour	772
Contre	242
Abstention	154
Nombre total de votes	1 167

MCA FINANCE n'a pas dérogé à sa Politique de vote en 2025.

Exercice des droits de vote 2025

Nombre d'assemblées dans lesquelles MCA FINANCE a exprimé au moins un vote d'opposition :

Assemblées en France	37
Assemblées en Europe (hors France)	4
Assemblées dans le reste du monde	10

MCA FINANCE n'a pas rencontré, d'après son analyse, de situation de conflit d'intérêt lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus.